Résidence

Les Tilleuls

E.H.P.A.D

Établissement d'hébergement pour
Personnes Âgées Dépendantes

LIVRET D'ACCUEIL

Bien vivre, tout simplement



15 Rue de Montaleau
94370 Sucy-en-Brie

01 49 82 93 50

www.maisonderetraitelestilleuls.fr

accueil.lestilleuls@lvlt.fr

Bienvenue à la Résidence Les Tilleuls

Madame, Monsieur,



La Direction et l'ensemble des professionnels de la Résidence Les Tilleuls vous souhaitent la bienvenue dans votre nouveau lieu de vie.

Ce livret d'accueil a été conçu pour vous présenter la résidence, ses services ainsi que les informations utiles pour faciliter votre arrivée et votre installation.

Notre priorité est de vous offrir un environnement sécurisant, convivial et confortable, où chacun peut se sentir chez soi. Chaque professionnel met son expérience, son écoute et sa bienveillance à votre service afin de vous accompagner au quotidien dans le respect de vos besoins, de vos habitudes et de votre rythme de vie.

Parce qu'une entrée en résidence représente une étape importante, nous accordons une attention particulière à la qualité de l'accueil, au maintien de votre autonomie, à votre bien-être ainsi qu'au respect de vos droits et de vos libertés.

L'ensemble du personnel ainsi que moi-même avons à cœur de vous proposer un accompagnement personnalisé, des soins adaptés et toute l'attention nécessaire afin de rendre votre séjour le plus agréable possible.

Nous espérons que vous trouverez à la Résidence Les Tilleuls un lieu de vie chaleureux, serein et apaisant.

Simon HASSOUNI,
Directeur

Sommaire

Présentation de l'établissement 4
Situation géographique 5
Les Formalités/démarches d'admission 6
Conditions de participation financière et de facturation 8
Séjour et vie pratique 9
Les espaces de vie 10
Prestations et services 11
Le personnel de l'établissement 13
 Les intervenants extérieurs 17
Le projet personnalisé 18
 Le Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (P.A.S.A.) 19
Les animations 22
Vos droits 23
 Les aides financières 23
 Le Conseil de la Vie Sociale (CVS) 24
Les 5 principes de la "Résidence les Tilleuls" 25
Chartes des droits et libertés de la personne âgée 26
Notes Personnelles 28

Présentation de l'établissement



Créée et gérée par M. David HASSOUNI, la Résidence Les Tilleuls est un établissement privé d'hébergement médicalisé pour personnes âgées dépendantes. La résidence accueille ses résidents depuis avril 2004.

Située au cœur de Sucy-en-Brie, dans le Val-de-Marne, la résidence bénéficie d'un environnement calme et agréable, à proximité d'un parc, des commerces et des transports en commun, à seulement 20 minutes du sud de Paris.

La Résidence Les Tilleuls dispose de 48 places d'hébergement et propose un cadre de vie sécurisé, chaleureux et adapté aux personnes âgées autonomes ou en perte d'autonomie.

L'établissement est organisé en plusieurs espaces de vie :

Le rez-de-jardin

Cet espace accueille :

- le Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA),
- les bureaux médicaux et paramédicaux,
- ainsi que les locaux techniques (cuisine, lingerie, vestiaires).

Le rez-de-chaussée

Vous y trouverez :

- le secrétariat,
- le salon d'accueil,
- ainsi que quelques chambres

Les étages

Les 1er, 2ème et 3ème étage regroupent les unités de vie :

Chaque étage dispose de chambres, de salles de vie conviviales et d'espaces de soins adaptés. Le 2ème étage accueille également la salle de soins infirmiers.

La Résidence Les Tilleuls est avant tout un lieu de vie où chacun bénéficie d'un accompagnement personnalisé conciliant confort, liberté, sécurité et respect de l'autonomie.

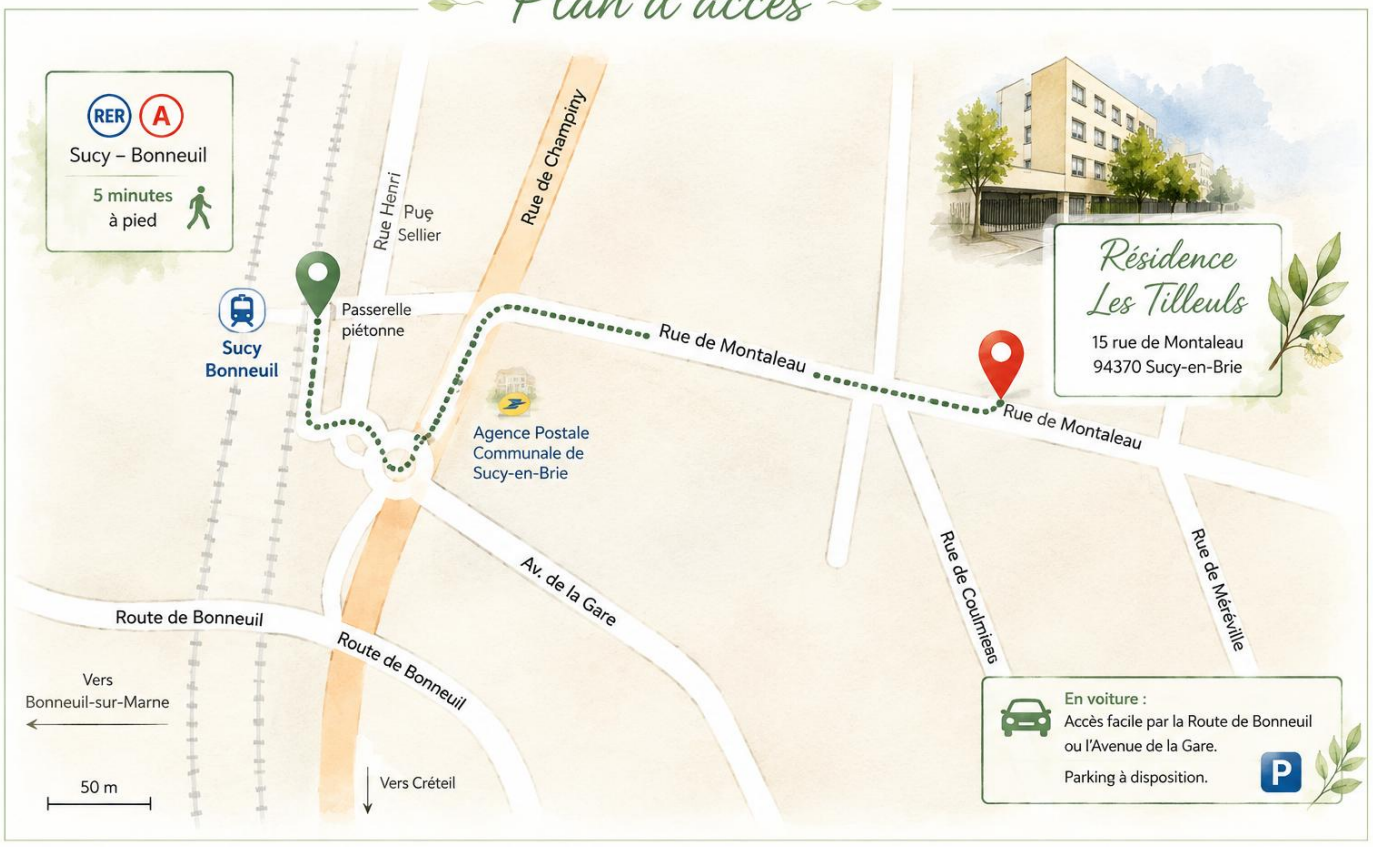
Situation géographique

La Résidence Les Tilleuls bénéficie d'une situation idéale au cœur de Sucy-en-Brie, dans un environnement calme et agréable.

L'établissement est facilement accessible :

- à seulement 5 minutes de la gare **RER A** « Sucy – Bonneuil »,
- à proximité des commerces et des espaces verts,
- et accessible en voiture grâce à un parking à disposition des visiteurs et des familles.

Plan d'accès



Cette localisation permet aux proches de rendre visite facilement aux résidents tout en profitant d'un cadre de vie paisible et sécurisé.

Les Formalités/démarches d'admission



Pour toute demande d'information

Notre équipe d'accueil est à votre disposition pour vous renseigner, répondre à vos questions et organiser une visite de la résidence.

Horaires d'accueil

Du lundi au vendredi
de 9h00 à 17h00

Coordonnées

📞 Téléphone : **01 49 82 93 50**

📠 Fax : **01 49 82 93 59**

✉️ Mail : **accueil.lestilleuls@lvlt.fr**

🌐 Site internet : **www.maisonderetraiteles-tilleuls.fr**

Dès votre premier contact, notre équipe vous accompagne et vous conseille dans vos démarches d'admission afin de faciliter votre arrivée au sein de la Résidence Les Tilleuls.

Pour déposer votre demande

Pour effectuer une demande d'admission à la Résidence Les Tilleuls, un dossier unique d'admission en EHPAD doit être complété.

Ce dossier peut :

- être retiré directement auprès de l'accueil de la résidence,
- être téléchargé sur notre site internet : www.maisonderetraitelestilleuls.fr
- ou être complété en ligne via la plateforme publique : www.viatrajectoire.fr

Le dossier comprend :

- un volet administratif à compléter par le futur résident ou sa famille,
- un volet médical à faire compléter par le médecin traitant ou par le médecin du service hospitalier en cas d'hospitalisation.

Après réception du dossier complet, la demande est étudiée par le médecin coordonnateur de l'établissement.
L'admission est ensuite prononcée par le Directeur de la résidence.

Pièces à fournir

Afin de constituer votre dossier, les documents suivants vous seront demandés :

- une copie du livret de famille ou de l'acte de naissance ;
- une copie de la carte nationale d'identité (recto-verso) ;
- la carte Vitale ainsi que l'attestation de droits à l'Assurance Maladie ;
- l'attestation de mutuelle ou de complémentaire santé ;
- une copie des derniers avis d'imposition ;
- une attestation d'assurance responsabilité civile ;
- le cas échéant, une copie de la mesure de protection juridique (tutelle, curatelle ou sauvegarde de justice) ;
- une copie des directives anticipées et/ou du contrat obsèques, si ceux-ci ont été établis.

Notre équipe reste à votre disposition pour vous accompagner dans la constitution de votre dossier et répondre à vos questions.

Conditions de participation financière et de facturation

Les tarifs journaliers sont fixés chaque année par la Direction de l'établissement, en lien avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) et les autorités compétentes.

Ils comprennent :

Les frais d'hébergement

Ces frais couvrent notamment :

- l'hébergement,
- les repas,
- l'entretien des chambres et des espaces communs,
- le linge de lit et de toilette,
- les animations et la vie sociale de la résidence.

Les frais liés à la dépendance

Le tarif dépendance correspond à l'accompagnement nécessaire dans les actes de la vie quotidienne en fonction du degré d'autonomie du résident.

Il comprend notamment :

- l'aide apportée au quotidien,
- l'accompagnement par les équipes soignantes et hôtelières,
- ainsi que certains équipements et matériels adaptés au confort et à la sécurité des résidents.

Le niveau de dépendance est évalué dans le mois suivant l'entrée dans l'établissement par le médecin coordonnateur et l'infirmière coordinatrice, en collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire.

Selon le niveau de dépendance (GIR 1 à 4), une demande d'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) peut être réalisée auprès du Conseil Départemental du lieu de résidence.

Une demande d'aide au logement peut également être étudiée selon votre situation.

Participation restant à votre charge

Quel que soit le niveau de dépendance, le ticket modérateur correspondant au GIR 5-6 reste à la charge du résident.

La Résidence Les Tilleuls est un établissement privé ne bénéficiant pas de l'aide sociale à l'hébergement.

Séjour et vie pratique

Les résidents, la Direction et l'ensemble des professionnels de la Résidence Les Tilleuls sont heureux de vous accueillir.

Notre priorité est de vous offrir un cadre de vie serein, sécurisé et chaleureux, où chacun peut se sentir chez soi. Tout est mis en œuvre pour favoriser votre bien-être, votre confort et votre qualité de vie au quotidien.

Ce livret a été conçu pour vous présenter les principaux services de la résidence et vous accompagner dans votre installation au sein de votre nouveau lieu de vie.

Le secrétariat

Le secrétariat, situé à l'entrée de la résidence au rez-de-chaussée, vous accueille du lundi au vendredi de 9h00 à 17h30 afin de répondre à vos demandes et de vous accompagner dans vos démarches.

En dehors des horaires d'ouverture, les infirmières assurent la permanence.

La résidence reste joignable 24h/24 au 📞 01 49 82 93 50

Les chambres

La résidence dispose de 47 chambres réparties en plusieurs catégories :

- 1 chambre double à partager 27m²
- 28 chambres individuelles de 20 m²
- 18 chambres individuelles avec salon de 27m²



Chaque chambre est équipée :

- d'une salle de bain privative avec WC,
- d'un système d'appel malade,
- d'une prise télévision,
- ainsi que d'une prise téléphonique.

Le mobilier comprend :

- un lit médicalisé électrique,
- une table de chevet,
- une armoire,
- un fauteuil,
- et une table adaptable.

Parce que votre chambre est avant tout votre espace personnel, vous êtes encouragé à la personnaliser avec vos objets, décorations ou petits meubles afin de recréer un environnement familier et confortable, dans le respect de la vie collective de l'établissement.

Les espaces de vie

Le salon d'accueil

Situé à l'entrée de la résidence, le salon d'accueil est un espace convivial destiné aux échanges entre résidents, familles et visiteurs.

Chaque étage dispose d'une salle de vie climatisée où les résidents peuvent se retrouver pour les repas, les animations et les moments de détente.



Ces espaces accueillent régulièrement :

- des animations,
- des ateliers,
- de la gymnastique douce,
- des jeux collectifs,
- et différentes activités adaptées.



Les espaces extérieurs

Une terrasse et un jardinet sont accessibles à tous les résidents depuis le rez-de-chaussée.

Des activités y sont régulièrement organisées et des jardinières thérapeutiques ainsi qu'un potager participent à la vie de la résidence.

Ces espaces permettent de profiter d'un moment de détente avec les proches et les visiteurs.

Le bureau médical

Le médecin coordonnateur et l'infirmière coordinatrice vous reçoivent au bureau médical situé au rez-de-jardin.

Le bureau est ouvert du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00.

Le bureau paramédical

La psychologue et le psychomotricien disposent d'un bureau situé au rez-de-jardin, à proximité du bureau médical.

Ils accueillent les résidents du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00.

La salle de soins infirmiers est située au deuxième étage.

Prestations et services

Le culte

La liberté de culte et de conviction est respectée au sein de la résidence.

Un office religieux catholique est célébré une fois par mois. Les représentants des différentes confessions peuvent également rendre visite aux résidents à leur demande.

Les repas

Les repas sont préparés sur place par une équipe de cuisine formée à la restauration gériatrique.

Les menus sont adaptés :

- aux besoins nutritionnels,
- aux régimes médicaux,
- ainsi qu'aux goûts et habitudes de chacun.

Les résidents peuvent participer aux commissions des menus afin de partager leurs avis et suggestions.

Le petit-déjeuner est servi en chambre pour plus de confort.

Le déjeuner et le dîner sont pris dans les salles de vie afin de favoriser des moments conviviaux et agréables.



Téléphone et internet

Il est possible de disposer d'une ligne téléphonique personnelle dans sa chambre en souscrivant un abonnement auprès d'un opérateur.

Une connexion Wi-Fi gratuite est également disponible sur demande auprès du secrétariat.

Le courrier

Le courrier et les journaux sont distribués quotidiennement aux résidents.

Le courrier départ peut être remis au secrétariat, qui le déposera à la poste du lundi au vendredi.

Afin de faciliter la distribution, il est conseillé de faire apparaître le nom, le prénom ainsi que le numéro de chambre sur les courriers reçus.



Le linge

Le linge hôtelier (draps, serviettes de toilette et serviettes de table) est fourni et entretenu par l'établissement.

L'entretien du linge personnel peut également être assuré par la résidence, à condition que les vêtements soient identifiés par marquage.

Les familles peuvent toutefois choisir de gérer elles-mêmes le linge personnel du résident.

Les sorties et visites

Les visites sont libres afin de favoriser le maintien des liens familiaux et sociaux.
Pour préserver le confort et la tranquillité de tous, il est recommandé aux visiteurs :

- d'arriver après 11h00,
- et de quitter la résidence avant 20h00.

Les résidents peuvent sortir librement, sauf contre-indication médicale. Il est simplement demandé d'informer le secrétariat en cas d'absence.

Le salon de coiffure

Un salon de coiffure est accessible au troisième étage de la résidence.

Une coiffeuse professionnelle intervient plusieurs fois par semaine. Les rendez-vous peuvent être pris auprès du secrétariat.

Cette prestation reste à la charge du résident et les tarifs sont affichés dans le salon.

Le personnel de l'établissement

La Résidence Les Tilleuls s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire engagée au quotidien dans l'accompagnement des résidents.

Chaque professionnel participe à une prise en charge globale, personnalisée et adaptée aux besoins de chacun, dans le respect de la dignité, du confort et du bien-être des résidents.

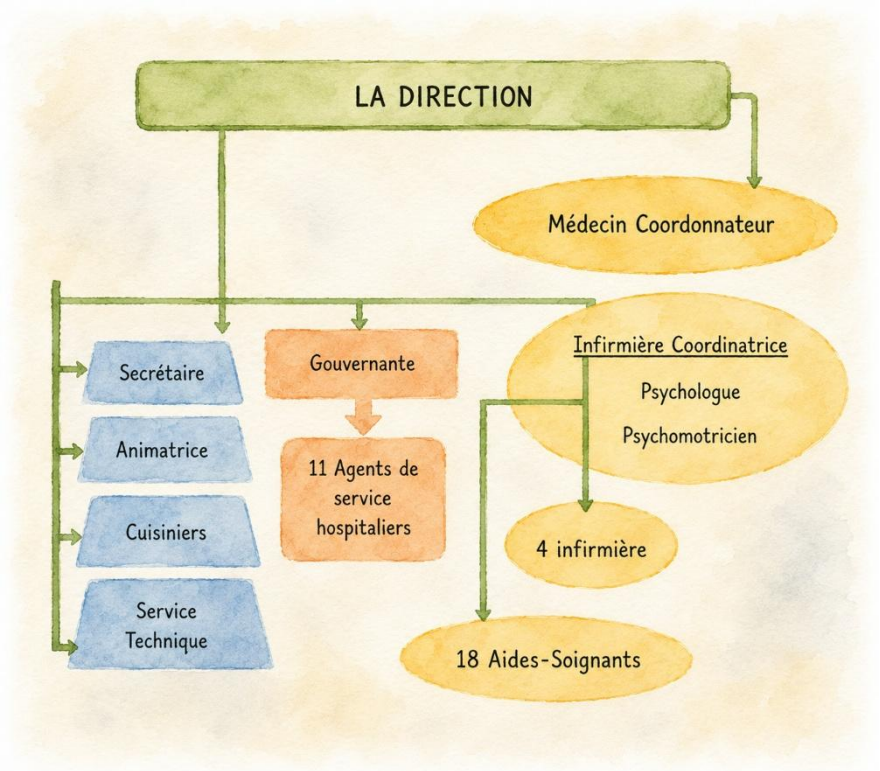
Au cours de votre séjour, vous serez amené à rencontrer différents professionnels :

La Direction

La Direction assure l'encadrement de l'ensemble du personnel et veille au bon fonctionnement de l'établissement.

Elle s'attache à garantir un cadre de vie sécurisant, chaleureux et de qualité pour les résidents.

Elle reste également un interlocuteur privilégié pour les résidents, les familles, les proches et les représentants légaux.



Le Médecin Coordonnateur (MEDEC)

Le médecin coordonnateur organise et coordonne les soins au sein de la résidence, en lien avec les médecins traitants et les différents intervenants médicaux.

Il participe à l'évaluation des besoins des résidents et accompagne les équipes soignantes dans la qualité de la prise en charge.

Il peut être sollicité par les résidents, leurs proches ou leurs représentants légaux.

L'Infirmière Coordinatrice (IDEC)

L'infirmière coordinatrice assure l'organisation et la coordination des soins.

Elle veille :

- à la qualité de l'accompagnement,
- à la bonne transmission des informations entre les différents professionnels,
- ainsi qu'au suivi des dossiers médicaux.

Les Infirmier(e)s (IDE)

Les infirmier(e)s réalisent les soins prescrits et assurent le suivi médical quotidien des résidents.

Ils veillent notamment :

- à l'administration des traitements,
- au suivi de l'état de santé,
- et à l'accompagnement des résidents dans leur parcours de soins et leur projet de vie personnalisé.
-

Les Aides-Soignant(e)s (AS)

Les aides-soignant(e)s accompagnent les résidents dans les gestes de la vie quotidienne :

- aide à la toilette,
- habillage,
- déplacements,
- aide aux repas,
- confort et bien-être.

Leur mission est de préserver au maximum l'autonomie de chacun tout en assurant un accompagnement bienveillant et sécurisant.

Les Assistantes de Soins en Gérontologie (ASG)

Les ASG interviennent principalement au sein du Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA).

Formées à l'accompagnement des personnes atteintes de troubles cognitifs, elles proposent des ateliers thérapeutiques adaptés visant à :

- stimuler les capacités physiques et cognitives,
- préserver l'autonomie,
- maintenir le lien social,
- favoriser le bien-être et l'estime de soi.

Leur accompagnement est individualisé et centré sur les besoins de chaque résident.

La Psychologue

La psychologue accompagne les résidents tout au long de leur séjour et propose un soutien psychologique adapté aux différentes étapes de la vie en institution.

Elle est également présente pour les familles et les proches, dans le respect de la confidentialité.

Des entretiens individuels peuvent être proposés à la demande du résident.

Elle participe à l'élaboration du projet personnalisé et pilote également le PASA en collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire.

Le Psychomotricien

Le psychomotricien intervient lors de séances individuelles ou collectives afin de favoriser :

- le maintien des capacités motrices,
- l'équilibre,
- la coordination,
- le bien-être corporel et émotionnel.

Son accompagnement prend en compte la personne dans sa globalité : physique, psychique, cognitive et sociale.

Il intervient également au sein du PASA.



L'Animatrice

L'animatrice organise et coordonne les activités et animations proposées aux résidents.

Ces temps de vie ont pour objectifs de :

- maintenir le lien social,
- stimuler les capacités,
- favoriser les échanges,
- et préserver le plaisir au quotidien.

Elle participe également à l'organisation des événements, sorties et spectacles en collaboration avec la Direction et les équipes.

La Secrétaire

La secrétaire assure :

- l'accueil physique et téléphonique,
- le renseignement des visiteurs,
- ainsi que les tâches administratives et de secrétariat.

Elle reste à l'écoute des résidents et des familles pour les accompagner dans leurs démarches.

L'Agent Technique

L'agent technique veille au bon entretien général de la résidence et assure les réparations et interventions techniques nécessaires au confort et à la sécurité de tous.

La Gouvernante

La gouvernante coordonne les équipes hôtelières et veille à la qualité de l'entretien des locaux dans le respect des protocoles d'hygiène.

Elle supervise également la lingerie et l'entretien du linge des résidents et de la résidence.

Les Agents de Services Hospitaliers (ASH)

Les ASH contribuent au confort et au bien-être des résidents en assurant :

- l'entretien quotidien des chambres et des espaces communs,
- le respect des règles d'hygiène,
- ainsi que le service des repas.

Ils exercent leurs missions dans le respect de l'intimité et du rythme de vie des résidents.

Les Cuisiniers

Les cuisiniers préparent les repas sur place en tenant compte :

- des besoins nutritionnels,
- des régimes médicaux,
- des textures adaptées,
- ainsi que des goûts et habitudes alimentaires des résidents.

Ils participent également aux commissions de menus afin de recueillir les avis et souhaits des résidents pour maintenir une restauration de qualité.

Les intervenants extérieurs

En complément de l'équipe salariée de la résidence, vous conservez le libre choix des professionnels médicaux et paramédicaux intervenant dans votre prise en charge.

Vous pouvez ainsi conserver votre médecin traitant ou choisir le praticien de votre choix. Celui-ci assurera votre suivi médical en intervenant directement au sein de la résidence.

Afin de faciliter l'accompagnement des résidents, plusieurs professionnels libéraux collaborent régulièrement avec l'établissement, notamment :

- une pédicure-podologue,
- des kinésithérapeutes,
- un dentiste,
- ainsi qu'un pharmacien.

Ces professionnels participent à votre suivi et travaillent en lien avec les équipes de la résidence afin d'assurer une prise en charge coordonnée et adaptée à vos besoins.

Vous restez toutefois libre de faire appel aux professionnels de votre choix, sous réserve qu'ils puissent intervenir au sein de l'établissement et assurer un suivi en collaboration avec les équipes de la résidence.

Le projet personnalisé

Votre accompagnement au sein de la Résidence Les Tilleuls s'inscrit dans la durée et se construit en partenariat avec vous et votre entourage.

Parce que chaque résident est unique, votre prise en charge est personnalisée et évolue au fil du temps afin de s'adapter à vos besoins, à votre état de santé, à votre rythme de vie et à vos souhaits, tout en favorisant au maximum le maintien de votre autonomie.

Cet accompagnement est formalisé par un projet d'accompagnement personnalisé.

Un projet construit avec vous

Le projet personnalisé est élaboré avec votre participation et, si vous le souhaitez, celle de votre famille ou de votre représentant légal.

Il constitue un avenant à votre contrat de séjour et précise les modalités de votre accompagnement au sein de la résidence.

Ce projet est régulièrement réévalué afin de prendre en compte l'évolution de vos besoins et de vos attentes.

Un accompagnement adapté à vos besoins

Le projet personnalisé définit les objectifs et les actions mises en place pour assurer votre bien-être et votre qualité de vie.

Il peut concerner différents aspects de votre accompagnement, notamment :

- votre cadre de vie,
- votre autonomie,
- les activités et animations,
- la restauration,
- le suivi médical et paramédical,
- l'accompagnement psychologique,
- votre rythme de vie,
- ainsi que vos habitudes et préférences personnelles.

Une prise en charge globale

Le projet personnalisé permet à l'ensemble des professionnels intervenant auprès de vous de mieux vous connaître et de vous accompagner dans votre globalité.

Il prend en compte :

- vos capacités,
- votre état de santé,
- vos habitudes de vie,
- mais surtout vos souhaits et vos besoins.

L'objectif est de vous proposer un accompagnement individualisé, respectueux de votre histoire, de votre personnalité et de vos choix de vie.

Le Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (P.A.S.A.)

Le Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) accueille, en journée, des résidents présentant des troubles cognitifs, de la mémoire ou du comportement liés à une maladie de type Alzheimer ou apparentée.

Ce dispositif a pour objectif d'offrir un environnement :

- rassurant,
- chaleureux,
- sécurisé,
- et stimulant,

afin de favoriser le bien-être et la qualité de vie des résidents concernés.

Le PASA a été conçu pour permettre aux résidents de retrouver des repères et des activités du quotidien proches de leurs habitudes de vie, tout en bénéficiant d'un accompagnement adapté par des professionnels formés.

Des activités sociales, thérapeutiques et sensorielles y sont proposées chaque jour dans une approche bienveillante et non médicamenteuse.

Les objectifs du PASA

Le PASA contribue notamment à :

- maintenir le lien social ;
- réduire certains troubles du comportement ;

- stimuler et préserver les capacités cognitives ;
- favoriser l'autonomie dans les gestes de la vie quotidienne ;
- diminuer l'anxiété et les situations d'angoisse ;
- valoriser l'estime de soi ;
- mobiliser les fonctions sensorielles ;
- et améliorer le bien-être global des résidents.

L'accompagnement proposé privilégie une approche personnalisée et globale, prenant en compte la personne dans ses dimensions physiques, psychiques et relationnelles.

Les espaces du PASA

Le PASA est situé au rez-de-jardin de la résidence et se compose de plusieurs espaces adaptés.

La salle polyvalente

La salle polyvalente accueille principalement les ateliers collectifs du PASA.

Elle est également utilisée pour :

- les animations,
- les fêtes de la résidence,
- les projections cinéma,
- et différents événements de la vie sociale de l'établissement.



La salle de détente

Cet espace plus calme permet la réalisation d'activités individualisées ou en petits groupes.

Les résidents peuvent y participer à des ateliers thérapeutiques dans une atmosphère apaisante et conviviale.

La cuisine thérapeutique

Ouverte régulièrement, la cuisine thérapeutique permet aux résidents de retrouver des gestes familiers du quotidien à travers des ateliers culinaires adaptés.

Ces moments favorisent :

- la stimulation cognitive,
- l'autonomie,
- la motricité,
- la mémoire,
- mais aussi le plaisir du partage et de la convivialité.



Le jardin thérapeutique

La résidence dispose de jardinières thérapeutiques et d'un potager accessible aux résidents.

Les activités autour du jardin permettent :

- de maintenir le lien avec la nature,
- de stimuler les sens,
- de favoriser les repères,
- et de renforcer l'estime de soi.

Ces temps de jardinage sont également des moments de détente et de bien-être.

L'espace Snoezelen

L'espace Snoezelen est situé au rez-de-jardin dans une salle spécialement aménagée.

Cette approche repose sur des stimulations sensorielles douces dans un environnement calme et sécurisant.

Elle favorise :

- la relaxation,
- la détente,
- l'apaisement,
- et le bien-être psychocorporel.

L'accompagnement y est individualisé et centré sur le « prendre soin ».

Cet espace est accessible à l'ensemble des résidents de la résidence et n'est pas exclusivement réservé aux personnes accueillies au PASA.



Les animations

La vie sociale et les animations occupent une place importante au sein de la Résidence Les Tilleuls.

Tout au long de l'année, différentes activités sont proposées afin de favoriser :

- le bien-être,
- le maintien du lien social,
- la stimulation des capacités,
- et le plaisir de partager des moments conviviaux.

Encadrées par notre animatrice, et les équipes soignantes, ces activités sont adaptées aux envies, aux capacités et au rythme de chacun.

Les résidents peuvent participer à différentes activités telles que :

Les ateliers artistiques

- musique/ chant,
- peinture,
- activités créatives.

Les activités sociales et conviviales

- jeux de société,
- ateliers cuisine,
- groupes de parole,
- séances de cinéma,
- temps d'échanges et de partage.

Les activités de stimulation cognitive et sensorielle

- ateliers mémoire,
- jardinage,
- jeux de réflexion,
- activités sensorielles adaptées.

Les activités physiques adaptées

- gymnastique douce,
- parcours moteurs,
- jeux d'adresse,
- exercices de mobilisation.

Les activités bien-être

- séances Snoezelen,
- soins de détente,
- manucure,
- temps de relaxation.

Une vie festive tout au long de l'année

La résidence organise également de nombreux événements festifs et animations saisonnières :

- spectacles,
- anniversaires,
- repas à thème,
- fêtes calendaires et moments conviviaux.

Ces temps d'animation participent pleinement à la qualité de vie des résidents et au maintien d'une ambiance chaleureuse et familiale au sein de la résidence.

Vos droits

La Résidence Les Tilleuls veille au respect des droits, de la dignité et des libertés de chaque résident.

Notre équipe reste également à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches administratives et vous informer sur les différentes aides existantes.

Les aides financières

L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)

L'APA est destinée aux personnes âgées de plus de 60 ans en situation de perte d'autonomie, relevant des GIR 1 à 4.

Cette aide contribue au financement du tarif dépendance.

La demande est à effectuer auprès du Conseil Départemental de votre lieu de résidence.

Un dossier peut être retiré auprès du service administratif de la résidence, qui pourra également vous accompagner dans vos démarches.

L'Allocation de Logement Sociale (ALS)

L'ALS permet de participer au financement des frais d'hébergement.

Cette aide est attribuée sous conditions de ressources par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Le montant accordé varie selon la situation du résident et vient en déduction de la facture mensuelle.

Les aides fiscales

Les personnes hébergées en EHPAD peuvent, sous certaines conditions, bénéficier d'avantages fiscaux prévus par l'administration fiscale.

Le service administratif peut vous renseigner sur les démarches à effectuer.

La protection juridique

Lorsque l'état de santé d'une personne le nécessite, une mesure de protection juridique peut être mise en place conformément à la législation en vigueur.

Ces mesures ont pour objectif de protéger la personne et/ou ses intérêts tout en respectant ses droits et sa dignité.

Le Conseil de la Vie Sociale (CVS)

Le Conseil de la Vie Sociale est une instance d'échange et de concertation au sein de la résidence.

Il est composé :

- de représentants des résidents,
- des familles,
- du personnel,
- et de la Direction.

Le CVS formule des avis et des propositions concernant la vie quotidienne et le fonctionnement de l'établissement.

Les échanges portent notamment sur :

- l'organisation de la vie au sein de la résidence,
- les activités et animations,
- les prestations proposées,
- les projets d'aménagement ou de travaux,
- ainsi que l'amélioration du cadre de vie des résidents.

Le Conseil de la Vie Sociale participe activement au maintien d'un dialogue et d'une qualité de vie au sein de la résidence.

Les 5 principes de la "Résidence les Tilleuls"

Principe N°1

Les résidents doivent être heureux et fiers d'habiter et de vivre dans ce qui est leur « maison ». A l'intérieur de cette société, doit se développer un esprit de corps, de solidarité vis-à-vis de l'autre et une joie de vivre à l'échelle des possibilités physiques et morales de chacun.

Principe N°2

Toute catégorie de personne doit être accueillie à la Résidence qu'elle soit valide, semi valide ou invalide. Toute personne âgée chez qui survient un handicap doit pouvoir rester dans l'établissement.

Principe N°3

La qualité de vie de la personne âgée est largement liée à celle de son physique, mais aussi :
- Au maintien en éveil de ses facultés de perception
- Au sentiment d'être utile,
- A la densité de ses rapports avec les autres
- Son intérêt de vie.

Toute catégorie de personne doit être accueillie à la Résidence qu'elle soit valide, semi valide ou invalide. Toute personne âgée chez qui survient un handicap doit pouvoir rester dans l'établissement.

Principe N°4

La vieillesse ne doit pas être considérée comme une maladie, c'est une diminution des capacités liée à l'avance en âge. Elle est inéluctable pour ceux d'entre nous qui l'atteindront. Elle est la phase finale de la vie humaine, la mort fait simplement partie de la vie, elle doit être prise en compte et en charge par un ultime accompagnement.

Principe N°5

L'établissement d'accueil pour personnes âgées étant un substitut à la famille, l'intégration de celle-ci est vivement souhaitée.

Elle est facilitée par des horaires de vies souples et aménageables, la participation aux activités et loisirs de l'établissement et à la concertation.

Chartes des droits et libertés de la personne âgée

Lorsqu'il sera admis et acquis que toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance est respectée et reconnue dans sa dignité, sa liberté, ses droits et ses choix, cette charte sera appliquée dans son esprit.

Article 1

Choix de vie

Toute personne âgée dépendante garde la liberté de choisir son mode de vie.

Article 2

Domicile et environnement

Le lieu de vie de la personne âgée dépendante, domicile personnel ou établissement, doit être choisi par elle et adapté à ses besoins.

Article 3 :

Une vie sociale malgré les handicaps

Toute personne âgée dépendante doit conserver la liberté de communiquer, de se déplacer et de participer à la vie de la société.

Article 4

Présence et rôle des proches

Le maintien des relations familiales et des réseaux amicaux est indispensable aux personnes âgées dépendantes.

Article 5

Patrimoine et revenus

Toute personne âgée dépendante doit pouvoir garder la maîtrise de son patrimoine et de ses revenus disponibles.

Article 6

Valorisation de l'activité

Toute personne âgée dépendante doit être encouragée

à conserver des activités.

Article 7

Liberté de conscience et pratique religieuse

Toute personne âgée dépendante doit pouvoir participer aux activités religieuses ou philosophiques de son choix.

Article 8

Préserver l'autonomie et prévenir

La prévention de la dépendance est une nécessité pour l'individu qui vieillit.

Article 9

Droit aux soins

Toute personne âgée dépendante doit avoir, comme toute autre personne, accès aux soins qui lui sont utiles.

Article 10

Qualification des intervenants

Les soins que requiert une personne âgée dépendante doivent être dispensés par des intervenants formés, en nombre suffisant.

Article 11

Respect de la fin de vie

Soins et assistance doivent être procurés à la personne âgée en fin de vie et à sa famille.

Article 12

La recherche :

une priorité et un devoir

La recherche multidisciplinaire sur le vieillissement et la dépendance est une priorité.

Article 13

Exercice des droits et protection juridique de la personne

Toute personne en situation de dépendance doit voir protéger non seulement ses biens mais aussi sa personne.

Article 14

L'information, meilleur moyen de lutte contre l'exclusion

L'ensemble de la population doit être informé des difficultés qu'éprouvent les personnes âgées dépendantes.

Notes Personnelles

Livret d'accueil

E.H.P.A.D.
Résidence Les Tilleuls

15 Rue de Montaleau
94370 Sucy-en-Brie

Tél. : 01.49.82.93.50
Fax : 01.49.82.93.59

Site Web :
www.maisonderetraitelestilleuls.fr

Mail :
accueil.lestileuls@lvlt.fr